

Procès verbal du Conseil Municipal du 21 Septembre 2022

1 – Travaux

- . Le lancement des travaux de viabilisation de la 3^{ème} tranche du lotissement Le Champ Deniau est reporté d'une année.
- . Projet d'aménagement Les Châtaigniers : Une esquisse du futur lotissement sera présentée au prochain conseil municipal.
- . Chemin Borne : Début des travaux de viabilisation des quatre parcelles fin novembre.
- . Travaux de rénovation énergétique de la mairie : Validation du devis de l'entreprise A L'Eau Elec pour l'installation d'une climatisation réversible.

2 – URBANISME

- . Le Conseil Municipal renonce à préempter les propriétés HEUVER (3 rue des Sables), LEGAY (4 allée des Saphirs), VAN DE MOORTELE (14 allée des Saphirs), BARTEAU (4 allée des Charmes) et Pays de Saint Gilles Agglomération (10 rue des Orfèvres).

3 – FINANCES

- . La décision modificative n°1 au budget principal est adoptée à l'unanimité. Elle s'élève à 2 500 € en fonctionnement et – 7 250 € en investissement.
- . Les tarifs de location de la salle des fêtes seront revalorisés d'environ 5 % en 2023.
- . Suite à la consultation pour le renouvellement du marché des assurances de la commune les lots dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et protection juridique ont été attribués à la SMACL

4 - INFORMATIONS DIVERSES

- . Le feu d'artifice initialement prévu pour la clôture de la fête champêtre est reporté pour 2023 engendrant un surcoût de stockage de 382.50 € TTC
- . Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, une réunion avec les associations a été organisée afin de réunir toutes les activités dans une seule salle et ainsi réduire l'utilisation du chauffage.

5 - CALENDRIER

. Mercredi 26 octobre

20 heures

Conseil municipal

FAIT A LANDEVIEILLE LE 30 septembre 2022

Le Maire



Isabelle DURANTEAU

